

Catalogue Formations à distance

BAC

Vous accompagner
vers les métiers du vivant !

BTSA



87%
de taux de
réussite aux
examens

La formation à distance qui vous rapproche de votre avenir

**Les équipes de l'Institut Agro Enseignement à distance
ont le plaisir de vous présenter
la nouvelle édition de leur catalogue de formations.**

Nous espérons avoir prochainement le plaisir de vous accueillir à l'Institut Agro Enseignement à distance. Vous allez préparer votre diplôme sur une ou deux années, durant lesquelles vous serez accompagné par nos équipes pédagogique, administrative et technique.

Se former tout au long de la vie est une nécessité de notre temps, quel que soit votre objectif : développer ses compétences ou en acquérir de nouvelles, préparer un diplôme ou se reconvertir professionnellement, telle est la mission des équipes de l'Institut Agro Enseignement à distance.

La formation à distance est la solution idéale pour vous qui ne pouvez vous absenter de votre domicile. Vous avez la possibilité de préparer des diplômes de niveau bac à bac +2, dans des domaines aussi variés que la production agricole, la gestion forestière, l'aménagement paysager, la gestion et la protection de la nature, ou encore la viticulture, ainsi que de préparer des formations en langues étrangères. Vous avez également accès à des préparations aux concours dans les domaines agricoles et para-agricoles.

Nous vous proposons des contenus numériques novateurs à partir de la plateforme de formation en ligne Moodle. Vous participerez également à des sessions de regroupement dans le but d'acquérir les compétences nécessaires à votre parcours. En allant sur le terrain dans nos centres partenaires, vous profiterez de temps d'échanges avec d'autres apprenants.

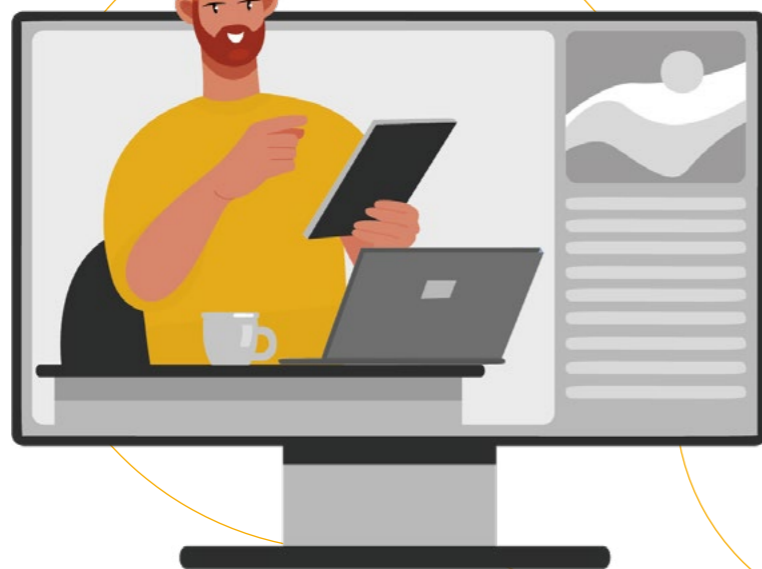
Soyez assuré que nous serons à vos côtés dès votre inscription et tout au long de votre parcours de formation, en mettant à votre disposition plus de 55 ans d'expérience dans l'Enseignement à Distance.



Jean-Michel PORCEDDU
Directeur de l'Enseignement à distance



Des formations connectées, les métiers du vivant à la clé!



Pour vous inscrire,
vous pouvez vous procurer le dossier d'inscription
sur le site Internet ead.institut-agro.fr
soit en nous contactant au 04 73 83 36 00

Sommaire

Une formation avec L'Institut Agro Enseignement à distance	4
Faire financer sa formation	6
Nos formations	7
Dispositif « Initiation au Maraîchage Bio » intégré au Bac STAV	7
Baccalauréat technologique - Niveau 4	
• Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)	8
<i>option</i> Aménagements et valorisation des espaces	
<i>option</i> Technologie de la production agricole	
Baccalauréats professionnels - Niveau 4	
• Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole	
support « polyculture-élevage » (PE)	10
• Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole	
support « grandes cultures » (GC)	12
• Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole (CGEVV)	14
Brevets de technicien supérieur agricole - Niveau 5	
• BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE)	16
• BTSA Productions Animales (PA)	18
• BTSA Aménagements Paysagers (AP)	20
• BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN)	22
• BTSA Gestion Forestière (GF)	24
• BTSA Viticulture-Cœnologie (VO)	26
Codilangues: perfectionnement individualisé en langues	28
Formation à une épreuve de langue	30
Infos pratiques pour l'inscription	31
Lexique	32

Liste de nos formations par secteurs professionnels

Agriculture

Productions animales

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	Technologie de la production agricole	8
• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « polyculture-élevage »	10
• BTSA ⁽³⁾	Productions animales	18

Productions végétales

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	<i>option</i> Technologie de la production agricole	8
• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « grandes cultures »	12

Viticulture-œnologie

• Bac Pro CGEVV	Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole	14
• BTSA ⁽³⁾	Viticulture-Œnologie	26

Gestion d'exploitation agricole

• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « polyculture-élevage »	10
• Bac Pro CGEA ⁽¹⁾	support « grandes cultures »	12
• Bac Pro CGEVV	Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole	14
• BTSA ⁽³⁾	Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole	16

(1) CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
(2) STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
(3) BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Aménagement de l'espace et protection de l'environnement

Forêt

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	<i>option</i> Aménagements et valorisation des espaces	8
• BTSA ⁽³⁾	Gestion forestière	24

Aménagements paysagers

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	<i>option</i> Aménagements et valorisation des espaces	8
• BTSA ⁽³⁾	Aménagements paysagers	20

Aménagement des espaces naturels

• Bac Techno STAV ⁽²⁾	<i>option</i> Aménagements et valorisation des espaces	8
• BTSA ⁽³⁾	Gestion et protection de la nature	22

Formation générale - Langues

Codilangues: perfectionnement individualisé en langues	28
--	----

Formation à une épreuve de langue	30
---	----

(1) CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
(2) STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
(3) BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole



Une formation à distance avec...

Pourquoi ?

La formation à distance vous offre une grande souplesse pour la réalisation de votre projet de formation en prenant en compte vos contraintes personnelles, professionnelles et matérielles.

Ses avantages :

- répondre à un besoin de formation non satisfait par l'offre locale,
- individualiser les formations selon vos acquis et vos besoins,
- organiser votre travail selon vos disponibilités,
- être accompagné à proximité ou à distance par un tuteur,
- échanger avec les autres inscrits par le biais de forums, des sessions de regroupement,
- réduire les coûts de formation,
- réduire le temps d'absence de votre emploi.

Vous souhaitez

Nous vous proposons

Vous installer en agriculture, aménagements paysagers ou exploitation forestière	d'obtenir le diplôme nécessaire à votre installation
Obtenir un diplôme du ministère de l'agriculture (ex. : BTS, Baccalauréat technologique...)	de suivre une formation en vue d'obtenir un diplôme reconnu par l'État
Suivre des modules de formation suite aux préconisations du jury VAE (ex. : vous devez réussir l'épreuve 5 du Baccalauréat professionnel)	de préparer les épreuves manquantes pour valider votre diplôme
Acquérir ou développer de nouvelles compétences en lien avec votre métier ou votre projet professionnel	de vous perfectionner en sélectionnant les modules de formation en fonction des capacités visées
Vous présenter à un concours de la Fonction publique (ex. : agent technique de l'environnement)	de vous préparer à divers concours de la Fonction publique

Comment ?

La « plateforme de formation » contient les consignes à suivre, avec des liens Internet, ainsi que des ressources pédagogiques en ligne et des indications d'étude des livrets fournis.

Vous allez recevoir des livrets de cours à votre domicile.

Des devoirs et corrigés seront mis à votre disposition. Vous pourrez obtenir une correction personnalisée de vos copies à condition de respecter les délais.

Vous bénéficierez de consignes pédagogiques et de conseils afin de vous organiser dans votre travail de manière plus efficace, et de façon à étudier les livrets de cours selon une progression indiquée par le responsable de votre formation.

Via notre plateforme de formation en ligne, vous aurez également accès à des forums de discussion pour échanger avec les équipes pédagogique et administrative de l'Institut Agro Enseignement à distance, mais aussi avec les autres inscrits.

Une **PLATEFORME WEB** pour travailler et échanger avec la communauté



UNE **ÉQUIPE** administrative, technique et pédagogique pour répondre à vos demandes et vous **ACCOMPAGNER** à chaque étape



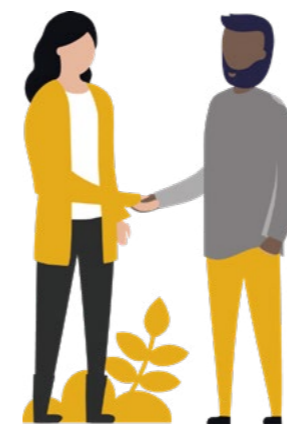
Des **SUPPORTS PÉDAGOGIQUES** ressources numériques, quiz, vidéos et livrets imprimés



Des **ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES** et des retours sur votre progression



Des **STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL** indispensables pour votre futur métier



Des **JOURNÉES EN PRÉSENTIEL** pour apporter des compléments de formation et **RENFORCER** votre motivation



Des **CLASSES VIRTUELLES** pour partager et apprendre en groupe

Faire financer sa formation

Un financement accessible à tous

Selon votre statut :

- salarié, intérimaire, agent de l'État,
- demandeur d'emploi, bénéficiaire des minima sociaux,
- non-salarié : chef d'entreprise, artisan, commerçant, travailleur indépendant, profession libérale,
- étudiant en BTS,

vous avez accès à des financements par les organismes dont vous dépendez (employeur, fonds de formation, conseils régionaux, Pôle emploi...) sous certaines conditions.

Un accompagnement à différents niveaux

Selon votre situation professionnelle, vous pouvez bénéficier de certaines aides pour faire financer votre formation par :

- l'utilisation de votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**,
- un **congé de formation** réalisé totalement ou partiellement sur le temps de travail,
- une **rémunération** pendant votre formation réalisée sur le temps de travail,
- une **prise en charge du coût de la formation** réalisée sur ou hors temps de travail,
- un **remboursement des frais de formation** (transport, hébergement, repas),
- **des bourses** d'enseignement supérieur, et de l'enseignement technique.

Nous sommes à votre disposition pour vous apporter un conseil personnalisé et des informations détaillées, afin de vous permettre de réaliser vos démarches auprès des financeurs et vous aider à constituer votre dossier. Un devis et un programme de formation vous seront fournis après validation de votre projet par le responsable de la formation.

N'hésitez pas à nous contacter

04 73 83 36 00

ead.institut-agro.fr

Dispositif « Initiation au Maraîchage Bio » Bac STAV

Rejoignez une formation à distance qui vous permettra d'obtenir la **Capacité Professionnelle Agricole** et de vous former au **Maraîchage biologique**

À qui s'adresse la formation ?

Aux candidats

dispensés d'épreuves d'enseignement général inscrits en Bac STAV qui ont un projet d'installation en maraîchage.

Les 3 composantes indissociables et complémentaires

- 1 formation théorique en ligne de 70-80 heures sur la plateforme Moodle
- 1 semaine de regroupement thématique dans un centre spécialisé en maraîchage
- 5 semaines de stage individuel dans une exploitation maraîchère

La formation théorique

Elle est organisée en 6 séquences :

1. Qu'est-ce qu'une entreprise de maraîchage ?
2. Quel système de production pour quels types de ventes ?
3. Déterminer les espèces et choisir les variétés
4. Maîtriser les adventices et raisonner son autonomie
5. Planifier la production
6. Choisir les moyens de production

Ces séquences sont complétées par des documents techniques provenant de différentes structures telles que les Chambres d'agriculture, le CIVAM bio (Centre d'initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) ou l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) qui servent de support à des **tests** et des **exercices interactifs**.

Le regroupement thématique



Il vous permettra, entre autres :

- de participer à des **visites d'exploitation** ;
- d'effectuer des **travaux pratiques** dans une exploitation maraîchère (plantation, récolte, irrigation, travail du sol, lavage et conditionnement, commercialisation, etc.) ;
- de participer à des **travaux d'observation** ;
- d'**assister à des exposés** réalisés par des spécialistes (formateurs, techniciens de Chambre d'agriculture ou d'instituts techniques, etc.) ;
- d'aborder des **cas pratiques**.



Quels métiers ?

Le baccalauréat technologique permet d'acquérir les bases scientifiques, technologiques et économiques pour une poursuite d'études supérieures.

Par une réflexion sur les techniques, il prépare à une famille de métiers, mais ne donne pas de compétences professionnelles particulières.

Cette formation permet au candidat d'envisager une poursuite d'études vers toutes les spécialités du BTSA et vers un grand nombre de BTS de l'Éducation nationale, voire d'autres possibilités (IUT, Université...).

Le baccalauréat technologique STAV confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Formation

Le baccalauréat technologique STAV comporte **9 modules** regroupés en un **tronc commun** de 7 modules pluridisciplinaires et de 2 modules technologiques qui se déclinent en domaines.

Le candidat doit choisir un seul domaine parmi les 2 proposés par l'Institut Agro Enseignement à distance :
– aménagements et valorisation des espaces,
– production agricole.

Le candidat choisira le domaine en fonction de ses centres d'intérêt et de son projet professionnel.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions, **après acceptation par le responsable de formation**.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules d'enseignement commun

C1 Langue française, littératures et autres arts

C2 Langues et cultures étrangères: LVA et LVB

(à choisir parmi la liste suivante: allemand, anglais, espagnol, italien)

C3 Pratique physique, sportive et artistique

C4 Pratiques mathématiques et numériques

C5 Culture humaniste et citoyenneté

• 4 modules d'enseignement de spécialité

S1 Gestion des ressources et de l'alimentation

S2 Territoires et société

S3 Technologie

S4 Territoires et technologie

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de 5 semaines (pouvant être fractionnée), choisi en fonction du domaine technologique suivi.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Lempdes (63).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

ead.institut-agro.fr

Examen

12 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences.

Pour obtenir l'examen qui a lieu entre mars et juin de l'année d'examen, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves.

En cas de note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10/20, à la fin des épreuves obligatoires et facultatives, les candidats peuvent reprendre, à l'oral pour le rattrapage, 2 épreuves portant sur les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves obligatoires écrites, anticipées ou non: Français / Philosophie / Gestion des ressources et de l'alimentation / Territoires et technologie.

Épreuves	Coef. ^{(1) (2)}	Durée	Modalité
Français	5	3h00	écrit ⁽¹⁾
	5	0h20	oral ⁽¹⁾
Philosophie	4	3h00	écrit
Gestion des ressources et de l'alimentation	16	2h30	écrit
Territoires et technologie	16	3h00	écrit
Épreuve orale terminale	14	0h20	oral
Langue vivante A		0h20	oral
Langue vivante B		0h20	oral
Éducation physique et sportive			pratique
Mathématiques / Technologies de l'informatique et du multimédia		2h00	écrit
Physique Chimie		2h00	écrit
Territoires et sociétés		2h00	écrit
Histoire-Géographie/ Éducation socioculturelle		30 minutes	oral

(1) Dans les épreuves coefficientées, c'est la moyenne coefficientée de toutes les notes obtenues qui est comptabilisée pour constituer 60 % de la note finale.

(2) Dans les épreuves évaluées en contrôle continu, c'est la moyenne de toutes les notes obtenues au contrôle continu à ces épreuves qui est comptabilisée pour constituer 40 % de la note finale.

Conditions d'inscription

Il est possible de vous inscrire si:

– vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technologique.

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que l'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général ou d'un baccalauréat technologique dans une autre série** peuvent demander la dispense de 9 épreuves sur 12:

- Français
- Philosophie
- Langue vivante A
- Langue vivante B
- Éducation physique et sportive
- Mathématiques / Technologies de l'informatique et du multimédia
- Physique-Chimie
- Territoires et sociétés
- Histoire-Géographie / Éducation socioculturelle



Dispositif facultatif

« Initiation au Maraîchage Bio » intégré au Bac STAV

Rendez-vous page 7

Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP.

Le **baccalauréat professionnel CGEA** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTS.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **20 mois environ** pour les **candidats non dispensés** de l'enseignement général.

Elle peut être réduite à **9 mois minimum** pour les candidats déjà **titulaires d'un Bac**, après **acceptation par le responsable de formation**.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 4 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2** Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3** Gestion de l'entreprise agricole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements

• 2 modules professionnels spécifiques au support « polyculture-élevage »

- MP41** Gestion des ressources et agroécosystèmes
- MP51** Conduite d'un processus de production

Une production à choisir dans la liste ci-dessous :

- bovins lait
- ovins lait
- bovins viande
- ovins viande
- caprins

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** dans une entreprise agricole à **dominante « élevage d'herbivores »**, d'une durée de 8 à 10 semaines, soit un minimum de 40 journées à fractionner et à répartir sur une période d'au moins 3 mois, en veillant à diversifier au mieux les observations et les interventions sur le troupeau et sur les cultures fourragères.

Le stage fournira le support d'étude pour un rapport et un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

La participation aux sessions de regroupement n'est pas obligatoire d'un point de vue réglementaire, mais elle permet de renforcer l'accompagnement pédagogique ainsi que la motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

ead.institut-agro.fr

Examen

3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Construire son raisonnement scientifique autour des enjeux du monde actuel (MG1) Biologie-écologie, Physique Chimie, TIM et Mathématiques	3	2 h00	écrit
E2 Débattre de l'ère de la mondialisation (MG2) Technique documentaire, EMC, Histoire-Géo et Lettres	3	2 épreuves de 2 h00	écrit
E3 Développer son identité culturelle (MG3) Langues vivantes, ESC, Lettres	2	30 minutes	oral
E4 Agir collectivement dans des situations professionnelles (MG4) ESC, EMC, Histoire-Géo	2	25 minutes	oral
E5 Choix techniques (MP41)	2	25 minutes	oral
E6 Pilotage de l'entreprise (MPI : soutenance orale du dossier de stage)	3	25 minutes	oral s'appuyant sur un dossier de stage
E7 Pratiques professionnelles (MP2, MP3, MP51, MP6)	5	préparation 25 minutes présentation et entretien 30 minutes	oral s'appuyant sur un dossier technique et économique

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve.**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir accompli une **Seconde professionnelle « Productions animales » ou « Productions Végétales - agroéquipements »** ou être titulaire d'un des diplômes de niveau 3 (**CAPA, CAP, BPA**) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

- Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :
- vous êtes titulaire d'un CAPA ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
 - vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3,
 - vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
 - vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un BTA, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que l'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles



Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEA** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEA confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP.

Le **baccalauréat professionnel CGEA** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTS.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **20 mois environ** pour les **candidats non dispensés** de l'enseignement général.

Elle peut être réduite jusqu'à **9 mois minimum** pour les candidats déjà **titulaires d'un Bac**, après **acceptation par le responsable de formation**.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 4 modules professionnels « MP »

- MP1** Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2** Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3** Gestion de l'entreprise agricole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements

• 2 modules professionnels spécifiques au support « grandes cultures »

- MP42** Gestion des ressources et agroécosystèmes
- MP52** Conduite d'un processus de production

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** dans une entreprise agricole à **dominante « cultures annuelles de plein champ »**, d'une durée de 8 à 10 semaines, soit un minimum de 40 journées à fractionner et à répartir sur une période d'au moins 3 mois, en veillant à diversifier au mieux les observations et les interventions sur les cultures.

Le stage fournira le support d'étude pour un rapport et un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

La participation aux sessions de regroupement n'est pas obligatoire, d'un point de vue réglementaire, mais elle permet de renforcer l'accompagnement pédagogique ainsi que la motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

3 à 7 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Construire son raisonnement scientifique autour des enjeux du monde actuel (MG1) Biologie-écologie, Physique Chimie, TIM et Mathématiques	3	2 h00	écrit
E2 Débattre de l'ère de la mondialisation (MG2) Technique documentaire, EMC, Histoire-Géo et Lettres	3	2 épreuves de 2 h00	écrit
E3 Développer son identité culturelle (MG3) Langues vivantes, ESC, Lettres	2	30 minutes	oral
E4 Agir collectivement dans des situations professionnelles (MG4) ESC, EMC, Histoire-Géo	2	25 minutes	oral
E5 Choix techniques (MP42)	2	25 minutes	oral
E6 Pilotage de l'entreprise (MPI : soutenance orale du dossier de stage)	3	25 minutes	oral s'appuyant sur un dossier de stage
E7 Pratiques professionnelles (MP2, MP3, MP52, MP6)	5	préparation 25 minutes présentation et entretien 30 minutes	oral s'appuyant sur un dossier technique et économique

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve.**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir accompli une **seconde professionnelle « Productions Végétales - agroéquipements »** ou « **Productions animales** » ou être titulaire d'un des diplômes de niveau 3 (**CAPA, CAP, BPA**) d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

- Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :
- vous êtes titulaire d'un CAPA ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
 - vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3,
 - vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
 - vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un BTA, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que L'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.



BAC PRO

Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole

Quels métiers ?

Le **baccalauréat professionnel CGEVV** débouche principalement sur le métier de responsable d'entreprise agricole, qui :

- conçoit le développement de son entreprise,
- prend les décisions nécessaires au fonctionnement de son entreprise,
- met en œuvre les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services qui constituent son système d'exploitation,
- gère les aspects sociaux et humains liés à l'exercice de son métier.

Le baccalauréat professionnel CGEVV confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Le **baccalauréat professionnel CGEVV** prépare aussi à une éventuelle poursuite d'études, comme le BTSA.

Formation

La formation comporte **un enseignement général et un enseignement professionnel**.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) **après acceptation par le responsable de formation.**

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **7 septembre** de l'année civile précédant l'année d'examen (exemple : 7 septembre 2024 pour un examen en 2025).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 4 modules généraux « MG »

- MG1** Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2** L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3** Construction et expression des identités culturelles et professionnelles
- MG4** Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

• 6 modules professionnels « MP »

- MP1** Entreprise et territoire
- MP2** Environnement socio-économique et réglementaire de l'entreprise
- MP3** Gestion de l'entreprise vitivinicole
- MP4** Conduite d'un processus viticole
- MP5** Conduite d'un processus vinicole
- MP6** Choix, mise en œuvre et maintenance des matériels vitivinicoles

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de **8 à 10 semaines**, devant être fractionnée pour suivre le cycle de la vigne et du vin. Il doit comporter des activités viticoles et des activités vinicoles.

Le stage est le support d'un rapport et d'un dossier technique et économique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Orange (84).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

Selon les dispenses possibles, 3 à 7 épreuves terminales évaluent les connaissances et les capacités des candidats. Pour obtenir l'examen qui a lieu habituellement en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Construire son raisonnement scientifique autour des enjeux du monde actuel (MG1) Biologie-écologie, Physique Chimie, TIM et Mathématiques	3	2 h00	écrit
E2 Débattre de l'ère de la mondialisation (MG2) Technique documentaire, EMC, Histoire-Géo et Lettres	3	2 épreuves de 2 h00	écrit
E3 Développer son identité culturelle (MG3) Langues vivantes, ESC, Lettres	2	30 minutes	oral
E4 Agir collectivement dans des situations professionnelles (MG4) ESC, EMC, Histoire-Géo	2	25 minutes	oral
E5 Choix techniques (MP4, MP5)	2	2 h30	écrit
E6 Pilotage de l'entreprise (rapport de stage) (MP1)	3	25 minutes	écrit et oral
E7 Pratiques professionnelles (dossier technique et économique) (MP2, MP3, MP4, MP5, MP6)	5	30 minutes	oral s'appuyant sur un écrit

(1) Activités Physiques Sportives Artistiques et d'Entretien de Soi. **Les candidats de l'enseignement à distance peuvent bénéficier d'une dispense à cette épreuve.**

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
 - et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.
- Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir accompli une **seconde professionnelle « Productions »** ou être titulaire d'un des diplômes de **niveau 3⁽²⁾ (CAPa, CAP, BPA)** d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

- Il est possible de vous inscrire, après une demande de dérogation et sur décision du directeur de la DRAAF*, si :
- vous êtes titulaire d'un CAPa ou CAP, BEPA ou BEP, d'une autre spécialité,
 - vous êtes titulaire d'un diplôme ou titre enregistré au RNCP** et classé au niveau 3⁽²⁾,
 - vous avez obtenu un diplôme à l'étranger reconnu équivalent au niveau 3⁽²⁾,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une autre classe de 2^{de} professionnelle,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 2^{de} générale ou technique,
 - vous avez accompli la scolarité complète d'une classe de 1^{re},
 - vous pouvez justifier de 2 années d'activité professionnelle à temps plein.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un baccalauréat général, d'un baccalauréat technologique, d'un BTA, d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué classé au moins niveau 5⁽³⁾** peuvent demander la dispense des épreuves **E1, E2, E3, E4** (modules généraux).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, **vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20**, par épreuve, à votre demande.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve portant sur plusieurs disciplines est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des disciplines constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les 2 disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que L'Institut Agro Enseignement à distance ?

Contactez-nous pour vous inscrire.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

** RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.
(2) (anciennement V) - Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

(3) (anciennement III) - Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles



Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Quels métiers ?

Le BTSA ACSE permet **l'installation en tant qu'exploitant agricole** mais aussi l'accès à des postes variés dans les activités de conseils et d'expertise (gestion, technique, conseil, formation, animation, finances...), au sein d'exploitations agricoles, de coopératives, d'organismes de développement agricole mais aussi dans des entreprises du secteur de la production, des services, de l'approvisionnement.

Formation

Le BTSA ACSE est centré sur le **pilotage et la gestion d'une exploitation agricole**. La formation permet d'acquérir des connaissances techniques (agronomie, zootechnie, gestion...), de maîtriser les outils de diagnostic et d'analyse et de développer des savoir-faire (communication, conduite de projet, méthodologie...).

L'agroécologie et l'approche stratégique sont au cœur de la formation, permettant aux futurs techniciens d'appréhender la complexité et les mutations de l'environnement dans lequel ils vont évoluer.

Cette formation n'exige pas de connaissances agricoles préalables.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**. Les demandes d'inscription sont étudiées entre juin et novembre.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions, **après acceptation par le responsable de formation**.

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **15 février** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : le 15 février 2024 pour un examen en 2025).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• **5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)**

M21 Organisation économique, sociale et juridique

M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 Langue vivante

M41 Traitement de données (mathématiques)

M42 Technologies de l'informatique et du multimédia
• **9 modules spécifiques à l'option ACSE (enseignement professionnel)**

M51 Diversité des agricultures et politiques publiques
M52 Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial

M53 Gestion économique et financière de l'entreprise agricole

M54 Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole

M55 Entreprise agricole, produits agricoles et marchés

M56 Stratégie de l'entreprise agricole

M57 Caractériser un agroécosystème

M58 Conduite de systèmes biotechniques

M59 Construction d'un système biotechnique innovant

Stage

La formation inclut un **stage obligatoire** de 8 à 12 semaines dans une exploitation agricole (autre que l'exploitation familiale). Le stage est le support d'un dossier qui sera présenté à l'examen.

Des **stages complémentaires** peuvent être réalisés dans d'autres exploitations agricoles ou dans des organismes agricoles.

La durée globale des stages ne peut excéder 16 semaines.

Sessions de regroupement*

5 sessions de regroupement font partie du programme de la formation. Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Saint-Genest-Malifaux (42) et à Marvejols (48). Les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à votre charge. Les sessions sont essentielles pour optimiser votre formation et vous préparer aux épreuves d'examen. Elles sont également source de motivation et favorisent la coopération au sein du groupe.

Des classes virtuelles sont également proposées tout au long de la formation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties			
– E7-1 Dossier de stage: soutenance orale du dossier et traitement oral d'une question proposée par le jury	8	1 h50	écrit et oral
– E7-2 Dossier écrit (8 pages maxi) et entretien oral	4	25 minutes	écrit et oral

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	3	30 minutes	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h00	oral
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h00	écrit
E5 Épreuve d'économie et de gestion (M51, M52, M53, M54, M55, M56)	5	4 h00	écrit
E6 Systèmes techniques durables Document écrit présentant les systèmes de production étudiés par le candidat, et entretien (M56, M57, M58, M59)	4	1 h30	écrit et oral

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3 et E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

N.B. : les épreuves E7-1 et E7-2 sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale E7, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

Les perspectives d'emploi peuvent être :
– soit techniques ou techno-économiques (appui, conseil aux éleveurs, vente dans les domaines de l'élevage...);
– soit en lien direct avec la production, le développement des productions, les centres d'insémination.

Plusieurs métiers s'offrent à vous : **Conseiller Agricole, Contrôleur de Performances, Contrôleur de croissance, Technicien d'élevage, Éleveur.**

Avec ce BTSA, vous allez acquérir **de solides connaissances en zootechnie** notamment sur les thèmes de l'alimentation, la santé et du bien-être animal, la reproduction, la génétique et la croissance, la conduite de productions (bovins lait, ovins viande, porcins).

2 modules d'économie agricole complètent cette formation. **3 stages obligatoires** vous prodiguent une connaissance approfondie du terrain.

Formation

La formation est dispensée *via* une plateforme de formation sur Internet, qui vous donne accès aux consignes de travail et à un ensemble de ressources numériques. Pour cela, vous devez disposer d'un ordinateur connecté en haut débit, et maîtriser *a minima* l'outil informatique.

Niveau requis

Pour suivre cette formation, vous devez avoir un bon niveau de **Terminale**, notamment en matières **scientifiques**, ainsi qu'un intérêt certain pour l'élevage, et des aptitudes aux travaux pratiques.

Cette formation vous permettra de consolider le développement d'une approche scientifique et professionnelle.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

La durée de la formation minimale, même pour des élèves dispensés, est de **16 mois**, sachant que **le cursus comprend 3 stages obligatoires**.

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **1^{er} mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : 1^{er} mars 2024 pour un examen en 2025).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• **5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)**

M21 Organisation économique, sociale et juridique

M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 Langue vivante

M41 Traitement de données (mathématiques)

M42 Technologies de l'informatique et du multimédia

• **6 modules spécifiques à l'option PA (enseignement professionnel)**

M51 Productions animales et société

M52 Fonctionnement de l'exploitation d'élevage lié aux productions animales

M53 Biologie, chimie et statistiques liées aux productions animales

M54 Technologie générale et comparée des productions animales

M55 Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux (**bovins lait, ovins viande et porcins**) et les surfaces fourragères

M56 Conduite d'élevage pour les 3 espèces citées ci-dessus

Stage

La formation inclut **plusieurs stages** :

– un stage principal pour lequel il faudra trouver une problématique de zootechnie de l'espèce de votre choix. Ce stage peut se dérouler en organismes professionnels agricoles ou le cas échéant en exploitation agricole., sur une exploitation élevage. Durée minimale de **8 semaines**, en vue de l'épreuve de soutenance d'un dossier ;

– un stage en exploitation agricole d'élevage.

Durée de 2 semaines, en vue de l'épreuve d'économie et de gestion E5 élaboration d'un diagnostic techno-économique

– un stage d'1 à 2 semaines en élevage porcin, en vue de l'épreuve E6.

La durée globale des stages ne peut excéder 16 semaines.

Sessions de regroupement*

2 à 4 sessions de regroupement font partie du programme de la formation. Elles permettent certains cours ou révisions en présentiel, l'apprentissage de gestes techniques, des visites d'exploitation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

Des classes virtuelles sont prévues dans plusieurs disciplines (zootechnie, économie, certaines langues).

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en mai/juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• **2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients**

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4h00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties	6	4h00	écrit
– E7-1 Épreuve scientifique et technique (M53 à M56)	6	45 minutes	écrit et oral
– E7-2 Soutenance d'un dossier (M53 à M56)	6	45 minutes	écrit et oral

• **5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients**

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 minutes	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	20 min	oral (préparation 40 minutes)
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3h00	écrit
E5 Soutenance d'un dossier (M51, M52, M53, M54, M55, M56)	2	30 minutes	oral
E6 Épreuve technique (M53, M54, M55, M56) en 2 parties :	7	55 min	préparation
– Partie 1 : Productions animales dont production porcine systématiquement traitée	45 minutes	pratique	
– Partie 2 : Productions fourragères	10 min	orale	

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

– soit être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Brevet de technicien agricole, toutes options
- Brevet de technicien, toutes options
- Baccalauréat général, toutes séries
- Baccalauréat technologique, toutes séries
- Baccalauréat professionnel, toutes séries
- DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,

– soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),

– soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, BUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

N.B. : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

Les métiers en lien avec la formation sont situés hiérarchiquement entre l'agent technique et l'ingénieur.

- Conducteur de travaux en entreprise d'espaces verts (encadrement technique et financier de la réalisation des travaux)
- Technicien territorial au sein d'un service d'espaces verts (entretien et gestion du patrimoine vert d'une collectivité)
- Assistant paysagiste dans une agence de paysage (appui au paysagiste DPLG pour des dossiers d'études d'impacts, de conception et de gestion)
- Agent de développement patrimonial au sein d'une collectivité territoriale (recensement et mise en valeur du patrimoine)

Autant de métiers qui permettront aux qualités de chacun de s'exprimer et qui se situent sur un marché de l'emploi porteur.

Formation

Le BTSA AP s'adresse à des passionnés de nature, ayant le goût pour le travail en plein air, une bonne connaissance de base des végétaux, et dotés de qualités artistiques.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale sur **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions, **après acceptation par le responsable de formation.**

Dans ce cas, la **date limite de réception du dossier d'inscription** est le **1^{er} mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : 1^{er} mars 2024 pour passer l'examen en 2025).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 5 modules spécifiques à l'option AP (enseignement professionnel)

- M51** Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- M52** Connaissance et gestion des végétaux
- M53** Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- M54** Gestion techno-économique de chantiers
- M55** Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager

Stage

La formation inclut un **stage de 8 à 12 semaines** pouvant être effectué en entreprise, collectivité territoriale ou bureau d'études du secteur des aménagements paysagers.

Il peut être divisé en plusieurs périodes afin de permettre de vivre des situations professionnelles variées.

Il sert de support à la partie I de l'épreuve terminale 7.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire de l'Institut Agro Enseignement à distance, au CFPPA de Tours-Fondettes (37).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties			
– E7-1 : analyser 3 Situations Professionnelles Vécues (SPV) en responsabilité ou coresponsabilité	7	45 minutes	oral
– E7-2 : réagir face à une situation professionnelle	5	3 h00	écrit

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 minutes	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h00	oral
E4⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h00	écrit
E5 Diagnostic de site et proposition d'aménagement	3	4 h00	oral
E6 Techniques professionnelles	6	4 h00	écrit

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,

- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

N.B. : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

Cette formation vise à développer des compétences en gestion et valorisation d'espaces et de territoires ainsi qu'en éducation à l'environnement, en vue de préserver la biodiversité (faune, flore et milieux).

Ces compétences sont variées et vous permettront :

- d'établir des expertises (inventaires faune-flore, identification et état des milieux, analyse de problèmes...);
 - de participer la concertation entre acteurs des territoires ruraux;
 - de concevoir des projets de gestion des espèces ou des milieux, ou des projets d'éducation à l'environnement;
 - de définir des objectifs de gestion et de valorisation;
 - de choisir et de mettre en œuvre des travaux de gestion et des séquences d'animation du public en respectant et en utilisant les outils réglementaires.
- Enfin, les métiers visés sont essentiellement :
- technicien ou chef de chantier de génie écologique (ex. : technicien rivière, technicien espaces naturels),
 - chargé d'études naturalistes (inventaires, suivis d'espèces...),
 - technicien-garde ou écogarde (surveillance, entretien, prévention, voire police),
 - animateur ou éducateur nature (animation d'un public, conception de projets en éducation à l'environnement, animation en tourisme nature).
- Mais aussi : technicien-animateur, garde animateur, garde zones humides...

Formation

Cette formation s'adresse avant tout à un public qui doit s'impliquer fortement dans des actions de gestion des espèces, des milieux naturels et des territoires et/ou des actions d'animation et d'éducation à l'environnement, ou encore à des acteurs de la protection de la nature qui désirent valider leurs compétences acquises au cours de leurs expériences.

Elle permet aussi aux titulaires du DEJEPS « Animation socio-éducative ou culturelle », mention « Développement de projets, territoires et réseaux », d'obtenir le BTSA GPN en ne passant que les épreuves E3, E4 et E6.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) **après acceptation par le responsable de formation.**

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **1^{er} mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : 1^{er} mars 2024 pour un examen en 2025).

Mais, si l'entrée en formation se fait après janvier, il faut avoir trouvé un stage **AVANT** cette entrée.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 6 modules spécifiques à l'option GPN (enseignement professionnel)

- M51** Expertises naturalistes
- M52** Gestion de la nature et concertation territoriale
- M53** Opération de génie écologique
- M54** Animation d'un public
- M55** Démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels
- M56** Mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature

Stage

La formation inclut un ou **plusieurs stages** pour permettre de développer ses compétences dans un contexte professionnel :

- un stage obligatoire de 8 semaines, pouvant être fractionné, dans un organisme, un service d'une collectivité territoriale, une entreprise, un bureau d'études ou une association, actif dans la Gestion et la Protection de la Nature; ce stage doit permettre de mener une étude d'ordre technique qui servira de support à l'épreuve terminale E7;
- un ou plusieurs stages de courte durée pour explorer d'autres aspects professionnels de la Gestion et Protection de la Nature ou affirmer son projet professionnel.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Neuvic (19), à Saint-Chély-d'Apcher (48), à Rochefort-Montagne (63) et à Nogent-sur-Vernisson (45).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties	8	40 minutes	oral
- E7-1 : rapport de stage et compte rendu d'expériences professionnelles	4	3 h00	écrit
- E7-2 : analyse d'un cas concret à partir de documents	4	3 h00	écrit

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 minutes	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h00	oral
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h00	écrit
E5 Épreuve d'économie et filière (M52, M55)	3	3 h30	écrit
E6 Épreuve scientifique et technique (M51, M53, M54, M56)	6	1/2 journée + 2 h00	pratique et écrit

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

N.B. : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

En choisissant le BTSA GF, vous pouvez travailler en forêt, par exemple en encadrant une équipe au cours d'un chantier de travaux ou en réalisant un inventaire diagnostique sur une forêt. Le travail de technicien supérieur consiste également en la réalisation d'études ou de dossiers techniques nécessitant des phases de travail au bureau et l'utilisation de nouvelles technologies.

Vous interviendrez au sein d'équipes techniques et vous serez amené à côtoyer, en plus du monde forestier, des acteurs concernés ou intéressés par la gestion forestière (agriculteurs, industriels, associations sportives, chasseurs, organisations de développement local, protecteurs de l'environnement...). Au-delà de compétences en techniques forestières, vous mettrez en œuvre vos capacités d'animation, de médiation et de négociation.

Les perspectives d'emploi sont assez diverses : gestion des forêts privées ou publiques, gestion d'entreprises d'exploitation, coopératives sylvicoles. Des emplois sont également proposés dans des organismes ou des associations chargés du développement des territoires.

Formation

Avec cette option du BTSA, vous allez acquérir une compétence scientifique et technique. Elle est orientée vers les sciences biologiques, les techniques de gestion sylvicole, l'économie forestière, l'exploitation forestière...

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale sur **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés des épreuves du tronc commun (enseignement général) peuvent, sous **certaines conditions et après acceptation** par le responsable de formation, s'inscrire jusqu'au **1^{er} mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (ex. : 1^{er} mars 2024 pour un examen en 2025) et dans la limite des places disponibles.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

- M21** Organisation économique, sociale et juridique
- M22** Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

- M23** Langue vivante
- M41** Traitement de données (mathématiques)
- M42** Technologies de l'informatique et du multimédia

• 5 modules spécifiques à l'option GF (enseignement professionnel)

- M51** Diagnostics forestiers
- M52** Politique forestière, acteurs et territoires
- M53** Interventions de gestion durable en forêt
- M54** Mobilisation et valorisation du bois
- M55** Planification forestière

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** d'une durée de 8 à 12 semaines, pouvant être fractionnée, dans un organisme ou une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la gestion forestière.

Le stage est le support d'un dossier qui sera présenté à l'examen.

Sessions de regroupement*

Cinq sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Noiretable (42), Besançon-Chateaufarine (25), Les Loges-Margueron (10).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

C'est notamment au cours des sessions qu'ont lieu les initiations et entraînements aux épreuves pratiques évaluées à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socio-économique (M21, M22)	6	4 h 00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties	6	40 minutes	écrit et oral
– E7-1 : soutenance d'un dossier de stage			
– E7-2 : conseil en gestion forestière	6	3 h 00	pratique et oral

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 minutes	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	1 h 00	oral
E4⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrit
E5 Épreuve économique et technique	4	30 minutes	oral et écrit
E6 Épreuve scientifique et technique	5	2 h 30	pratique et oral

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSA choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

N.B. : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Quels métiers ?

Le technicien supérieur maîtrise les techniques de production du raisin et les différentes étapes de transformations.

Le technicien peut gérer une production ou encore la commercialisation des produits. Il est capable d'encadrer une équipe ou conseiller des clients.

Le technicien vitivinicole accompagne des producteurs, dans la mise en œuvre des processus de production, de démarches Qualité Sécurité Environnement.

Il assure l'accompagnement des chefs d'entreprise qui souhaitent améliorer leurs pratiques pour répondre aux enjeux de l'agroécologie.

Il propose des innovations ou mises en œuvre techniques en les adaptant au contexte de l'entreprise.

Il peut aussi assurer les processus de conseil, de développement, d'expertise, d'évaluation et de gestion administrative au sein d'un organisme professionnel public ou privé.

Leur polyvalence leur permet d'accéder à des postes de technicien au sein de diverses organisations : domaines, coopérative, syndicat professionnel de vignerons, chambre d'agriculture, instituts techniques, entreprise du conseil et du négoce...

Formation

Ce BTSA permet l'acquisition de solides connaissances en viticulture et en œnologie sur les principaux itinéraires techniques de production de raisin et de vinifications.

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale sur **2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions après acceptation par le responsable de formation. Dans ce cas, la date limite d'inscription est le 13 février de l'année civile précédant l'année d'examen (ex : le 13 février 2024 pour un examen en 2025).

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences ; chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacités :

• 3 blocs de compétence de matières générales

- B1** Inscription dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construction du projet personnel et professionnel
- B3** Communication

• 5 blocs de compétences spécifiques à l'option viticulture œnologie

- B4** Conduite de la production viticole
- B5** Conduite de la vinification et de l'élevage
- B6** Organisation du travail

- B7** Pilotage stratégique de la production
- B8** Accompagnement technique

Stage

La formation inclut un stage obligatoire de 12 semaines, en France ou à l'étranger.

Le stage doit être terminé en mars précédant l'examen. Le rapport de stage définitif à l'examen doit être rendu en avril 2025, les autres documents à produire sous forme de fiches synthétiques seront à présenter le jour de l'épreuve.

Ce stage est essentiel pour acquérir les pratiques d'un technicien supérieur, il est déterminant pour préparer votre insertion professionnelle ou votre poursuite d'études.

La réalisation du stage au cours de la formation a pour finalités :

- l'acquisition et l'application de savoirs et savoir-faire dans un contexte professionnel,
 - la mise en œuvre de démarches d'analyse et de propositions d'évolution d'un processus de production.
- L'ensemble du processus vitivinicole (production de raisin et vinification) doit être abordé au cours du stage.

Sessions de regroupement*

Des sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance.

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

8 épreuves valident le BTSA VO, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 06 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 09 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 06 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Épreuves - Capacités évaluées	Coef.	Nature et Modalité	Durée
E1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui - C1-1 : saisir les enjeux de la réalité socio-économique - C1-2 : se situer dans des questions de société - C1-3 : argumenter un point de vue dans un débat de société	1	écrit	4h00
E2 Construire son projet personnel et professionnel - C2-1 : s'engager dans un mode de vie actif et solidaire - C2-2 : s'insérer dans un environnement professionnel - C2-3 : s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers - C2-4 : conduire un projet	1	oral	30 minutes
E3 Communiquer dans des situations et des contextes variés - C3-1 : répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public - C3-2 : communiquer en langue étrangère - C3-3 : communiquer avec des moyens adaptés	1	oral épreuve s'appuyant sur des écrits	40 minutes
E4 Conduire une production viticole - C4-1 : proposer un itinéraire technique prévisionnel - C4-2 : piloter la production viticole - C4-3 : réaliser des opérations techniques viticoles - C4-4 : évaluer a posteriori un itinéraire technique	1	oral épreuve s'appuyant sur : une fiche	40 minutes
E5 Conduire une production vinicole - C5-1 : proposer un itinéraire prévisionnel d'élaboration de vin - C5-2 : piloter l'élaboration d'un vin - C5-3 : mettre en œuvre des travaux d'élaboration d'un vin - C5-4 : évaluer a posteriori un itinéraire d'élaboration de vin	1	oral épreuve s'appuyant sur une fiche	40 minutes
E6 Organiser le travail - C6-1 : gérer une équipe au travail - C6-2 : mettre en œuvre la démarche qualité sécurité environnement - C6-3 : gérer l'activité de production de l'entreprise	1	oral épreuve s'appuyant sur des fiches	40 minutes
E7 Proposer une stratégie de production vitivinicole - C7-1 : évaluer une stratégie de production - C7-2 : proposer une évolution du système de production de l'entreprise	1	oral épreuve s'appuyant sur un dossier	30 minutes
E8 Accompagner le changement - C8-1 : formaliser un plan d'action en faveur du changement technique - C8-2 : produire des références techniques - C8-3 : formuler des conseils	1	oral épreuve s'appuyant sur des fiches	40 minutes

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,

- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3**.

Conditions de redoublement

Nous contacter pour avoir plus de renseignements.



Codilangues

Perfectionnement individualisé en langues Anglais - Allemand - Espagnol - Italien

Vous souhaitez vous perfectionner en langue...

Q Pour quels besoins ?

Le dispositif **Codilangues** s'adresse à vous, si vous êtes :

- **en activité professionnelle** dans un secteur agricole, para-agricole ou dans l'industrie agroalimentaire, et que vous devez développer des contacts avec des professionnels étrangers travaillant dans le même secteur ;
- **en formation** et que vous envisagez d'effectuer un stage à l'étranger ;
- **en formation diplômante** à l'Institut Agro Enseignement à distance et que vous avez envie de vous perfectionner en langue pour réaliser un projet professionnel ou personnel ;
- amené à **rechercher des contacts à l'étranger** pour trouver un emploi ;
- **susceptible d'effectuer un voyage** ou d'accueillir des étrangers.

Q Contenu de votre formation

Selon vos besoins, vous devrez :

- avoir un projet individuel, qu'il soit professionnel ou personnel
- soit établir, avec notre appui en langue, des **contacts réels** avec des publics ciblés par avance,
- soit **anticiper des contacts à venir** à travers les séances de travail et des simulations avec votre conseillère

La formation fait l'objet :

- d'un **accompagnement personnalisé** avec une conseillère diplômée en langue, tout au long de votre parcours,
- d'un **positionnement** par rapport à votre projet et votre savoir-faire en langue (questionnaire puis entretien téléphonique),
- d'un « passeport », c'est-à-dire un **parcours de formation individualisé**, établi par la conseillère suite au positionnement, et validé par vous-même,

- d'**échanges illimités par mail** (en langue) avec la conseillère qui suit votre travail personnel (estimé à 2 heures par semaine mais qui peut varier en fonction de votre situation),
- d'**échanges réguliers par téléphone** avec la conseillère, qui ciblent l'entraînement à l'oral (6 ou 10 heures selon la formule prise en charge par l'Institut Agro Enseignement à distance) ; des rendez-vous à planifier à l'avance,
- de mise à disposition d'**outils d'aide à l'apprentissage**
- de **conseils de ressources** ou de **sites Internet** adaptés,
- d'un **bilan final** basé sur les niveaux définis dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Q Quelle valeur ajoutée pour vous ?

Codilangues s'appuie sur votre projet et donc vos besoins individuels. Le savoir-faire en communication s'acquiert avant tout dans un contexte réel de communication par l'expérience, la mise en pratique d'expressions, de tournures. C'est pourquoi votre formation sera étroitement liée à l'action.

Codilangues vous entraîne à :

- communiquer de façon opérationnelle dans un contexte professionnel,
- rechercher de l'information dans un domaine spécifique,
- maîtriser une communication pratique et quotidienne,
- réussir vos contacts, à l'étranger ou avec des étrangers.

Q Durée de votre formation

La durée de la formation est variable selon votre projet et vos besoins.

Vous pouvez **vous inscrire à tout moment** au cours de l'année.

Indépendamment de la date d'inscription, **la formation se termine soit au mois de juin** suivant l'inscription, soit au mois de juin de l'année suivante si vous vous inscrivez sur 2 ans.

Q Conditions d'inscription

Certains éléments sont indispensables pour pouvoir suivre cette formation :

- **un niveau minimal** dans la langue, de préférence 3 années d'études dans la langue choisie,
- **un projet individuel défini**, qu'il soit professionnel ou personnel.

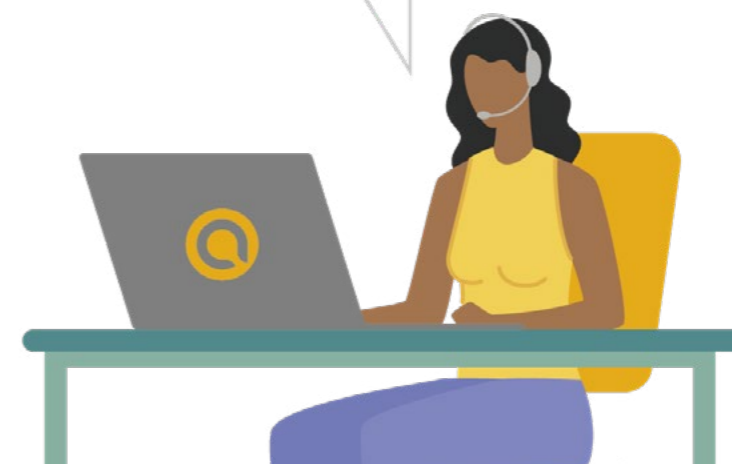
Q Tarifs

Consultez les tarifs sur notre site :

ead.institut-agro.fr

Rubrique : Offre de formation → Recherche libre → « Codilangues »

Guten morgen Good morning
buenos días buongiorno



Formation en langue Allemand - Espagnol - Italien

Vous souhaitez poursuivre votre formation en langue et votre établissement ne la propose pas...

Q Votre niveau

Bac professionnel

- Première et Terminale
- Formation en 1 an pour les Secondes pro

Bac technologique

- Seconde pro, Première et Terminale : langues vivantes LVA, LVB

Brevet de technicien supérieur agricole

- En 2 ans

D'autres demandes peuvent être étudiées.

Q Modalités

Nos dispositifs de formation en langues se composent :

- de **ressources pédagogiques en ligne** et sur support papier,
- d'un **suivi individuel sur une plateforme** de formation en ligne,
- d'un **accompagnement** tout au long de votre parcours par une conseillère diplômée en langue,
- de **classes virtuelles**, dans certaines langues.

Q Tarifs

Consultez les tarifs sur notre site : ead.institut-agro.fr

Rubrique : Formations diplômantes - Modules langue vivante de l'enseignement secondaire et supérieur court.

- **Dates limites des inscriptions :**
20 décembre 2023 pour les Secondes et les Premières
20 octobre 2023 pour les Terminales

L'offre en langue pourra être modifiée en fonction de la parution de nouveaux textes officiels.



Infos pratiques pour l'inscription

Q Quand vous inscrire ?

L'inscription en formation se fait généralement en début d'année scolaire (ouverture des formations en septembre pour les formations en 2 ans).

Pour les profils « **parcours complet** » passant l'intégralité des épreuves d'examen, l'inscription doit être réalisée entre le 8 juillet et le 1er décembre (ex. : entre le 8 juillet et le 1er décembre 2023 pour un examen en 2025).

Pour les profils « **dispensés** » (personnes ayant une équivalence de diplôme ou d'expérience), l'inscription peut se faire en cours d'année après l'accord du responsable de formation. Consultez notre site Internet à la rubrique « Modalités d'inscription » pour connaître les conditions de la dispense et les périodes d'inscription selon le niveau de diplôme et la formation.

Certains éléments sont alors à prendre en compte pour déterminer le meilleur moment pour vous inscrire :

- votre **profil** : votre parcours de formation, vos expériences professionnelles et personnelles ;
- votre **projet** professionnel, votre projet d'installation et/ou votre projet de formation ;
- les **recommandations** du responsable de la formation que vous ciblez ;
- les **contraintes réglementaires**, si vous souhaitez valider un diplôme :
 - liées à l'inscription à l'examen auprès des services administratifs concernés,
 - liées à la recherche et à la réalisation de votre stage ainsi qu'à la rédaction du dossier de stage ;
- le temps nécessaire à une **demande de financement**, le cas échéant ;
- la nécessité d'être équipé d'une **connexion Internet** ou de pouvoir vous connecter facilement, plusieurs fois par semaine ;
- et surtout votre **disponibilité** !



Q Avant de vous inscrire

Dans tous les cas, avant de vous inscrire, il est indispensable d'avoir un **entretien téléphonique avec le responsable de la formation**. Il pourra ainsi étudier avec vous l'adéquation entre votre projet de formation, votre projet professionnel et votre parcours antérieur. Avant toute demande de financement, un entretien avec le responsable de la formation souhaitée doit être réalisé afin de faire valider votre projet et de déterminer votre profil (parcours complet ou avec une dispense d'épreuve).

Si vous souhaitez vous présenter à l'examen :

l'examen est organisé au niveau national, par l'autorité académique (MIREX). Les candidats sont convoqués dans un ou plusieurs centres d'examen, en fonction de leur lieu de domiciliation, ou regroupés selon leur option.

Attention : si vous résidez hors de France métropolitaine, il est impératif de vérifier si l'examen est organisé en France d'outre-mer (DOM-ROM, COM, POM). Si ce n'est pas le cas, vous devrez obligatoirement vous déplacer en France métropolitaine pour passer l'examen, et nous donner une adresse de référence en France métropolitaine, qui déterminera votre région d'examen.



Lexique

Quelques définitions qui peuvent vous être utiles

Ajourné

Lorsque vous vous présentez à l'examen et que vous n'êtes pas admis, vous êtes « ajourné ». Cela signifie que vous vous êtes présenté à la totalité des épreuves de l'examen, mais que vous n'avez pas réussi. Vous pouvez donc redoubler ou vous présenter à la session d'examen de l'année scolaire suivante, en maintenant éventuellement certaines de vos notes.

Aménagement d'épreuves

Un aménagement des épreuves lors de l'examen peut être proposé aux candidats en situation de handicap.

Classe virtuelle

Il s'agit d'une modalité de formation qui peut vous être proposée pour travailler certains modules d'apprentissage comme lors d'un cours, mais depuis votre ordinateur.

Vous restez chez vous ou dans votre établissement/centre de formation, et vous vous connectez sur un logiciel. Cela vous permettra de « faire venir à vous » un enseignant du module proposé et d'autres apprenants qui suivent la même formation que vous : vous pourrez entendre les intervenants, vous exprimer, travailler à distance et, ce, même en sous-groupes.

Dispense d'épreuves

Vous pouvez être dispensé de certaines épreuves d'examen (définies par la réglementation) en fonction des diplômes que vous avez déjà acquis et des recommandations pédagogiques du responsable de formation, avant l'inscription en formation.

Épreuves terminales

Vous êtes inscrit en formation à distance et, à ce titre, vous ne pourrez pas bénéficier du CCF, c'est-à-dire d'épreuves de Contrôle Certificatif en cours de Formation.

L'examen auquel vous serez soumis est uniquement constitué d'épreuves « terminales » qui se déroulent au mois de juin de chaque année scolaire.

FOAD (Formation Ouverte et A Distance)

La FOAD est « un dispositif de formation organisé en fonction des besoins individuels ou collectifs (Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales et à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle d'un formateur » (d'après la circulaire DGEFP n° 2001-22 du 22 juillet 2001 - p. 7).

La notion de « distance » évoque l'éloignement géographique entre les participants à la formation (formateurs et apprenants). La formation est accessible d'où que l'on se trouve, en présence des autres apprenants ou pas.

Le terme « ouvert » désigne surtout la flexibilité permise par cette modalité de formation.

Une formation « ouverte » vous offre de l'autonomie dans votre organisation et vous affranchit des notions de temps et de lieu : pouvoir vous former d'où vous voulez, quand vous voulez, à votre rythme. Elle est facilement accessible matériellement.

Inscription à l'examen

L'inscription à l'examen est soumise à des règles fixées par arrêtés ministériels. La campagne d'inscription aux examens a lieu au mois d'octobre précédant l'examen (ex. : octobre 2024 pour examen en juin 2025).

Si vous êtes présenté à l'examen par l'Institut Agro Enseignement à distance, c'est nous qui vous inscrirons à l'examen sur le logiciel des examens du Ministère de l'Agriculture, et adresserons votre dossier d'inscription à l'examen à la Mirex (autorité académique).

Si vous avez le statut de candidat libre ou individuel (c'est-à-dire non scolarisé), vous devez vous inscrire vous-même à l'examen entre le 1^{er} octobre et le 10 novembre sur le site Internet Arpent-examens ou en contactant la Mission interrégionale des examens (MIREX) de la région où vous résidez.

Inscription en formation

Vous devez vous inscrire en formation auprès de l'Institut Agro Enseignement à distance et régler les droits d'inscription.

Ressources

Les ressources d'une formation désignent les différents supports pédagogiques qui peuvent vous être fournis : livrets de cours, cédéroms, vidéos, etc. Elles sont différentes d'une formation à l'autre.

Sessions de regroupement

Selon les formations, plusieurs journées en présentiel peuvent vous être proposées au cours de votre formation, afin que vous puissiez bénéficier de :

- compléments de cours avec des sorties sur le terrain (ex. : visites d'exploitation...);
- préparations à certaines épreuves d'examen.

C'est l'occasion de rencontrer les autres apprenants de la formation que vous suivez, et ainsi de bénéficier d'un élément fort de motivation.

MIREX (Mission interrégionale des examens)

Depuis le 1^{er} septembre 2020, les MIREX sont le guichet unique pour les candidats et les établissements (équivalent du Rectorat). Elles sont rattachées à une D (R) AAF. L'Institut Agro Enseignement à distance dépend de la MIREX Sud-Est.



L'Institut Agro Enseignement à distance

Se former en agriculture via l'Enseignement à distance

Nous vous proposons de construire un parcours de formation personnalisé et adapté à vos besoins. Notre offre de formation couvre les domaines de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement ainsi que des matières générales en Bac professionnel, Bac technologique, BTSA et préparation de concours. Nos parcours de formation sont accessibles sur une plateforme en ligne, 24h/24 et 7 jours/7.

Ils s'organisent autour :

- d'un accompagnement individualisé,
- de livrets de cours papier et numériques,
- de devoirs et corrigés,
- d'échanges avec l'équipe pédagogique et les autres stagiaires.

Pour plus d'informations, consultez notre site et téléchargez notre documentation ainsi que le dossier d'inscription :



L'Institut Agro Enseignement à distance

12 rue Aimé Rudel - BP 100

63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 83 36 00

Courriel : enseignement-a-distance@agrosupdijon.fr

Accès direct à notre site



ead.institut-agro.fr

99A4 - novembre 2023

Impression L'Institut Agro Enseignement à distance

Photo de couv. : © Volker Wierzba - Fotolia.com, © Franz Pfluegl - Fotolia.com,
© vparadi - Fotolia.com, © Johannes - stock.adobe.com, © palau83 - stock.adobe.com,
© Skellen - stock.adobe.com, © lebergvector - stock.adobe.com,
© ductru - stock.adobe.com, © WONG SZE FEI - stock.adobe.com,
© mikelaptev - Fotolia.com, © Indigo - Fotolia.com, © jeanma85 - Fotolia.com.